



**La Mondoune**  
**87400 MOISSANNES**  
**05 55 75 39 10**  
[contact@sdl87.fr](mailto:contact@sdl87.fr)  
**Site internet : [www.scieries-du-limousin.fr](http://www.scieries-du-limousin.fr)**

## **Scieries du Limousin – Moissannes, 87**

**Projet « Scierie du Futur »**

**Modifications apportées à l'ICPE**

*Date : janvier 22*



**ECO  
SAVE**

**BUREAU D'ÉTUDES  
CABINET D'AUDIT JURIDIQUE**

### **Société d'Action et de Veille Environnementale**

ESTER Technopole  
Immeuble Antarès - BP 56 959  
22 rue Atlantis - 87 069 Limoges Cedex  
T. +33 (0)5 55 35 01 38  
E. [ecosave@orange.fr](mailto:ecosave@orange.fr)

**[www.ecosave.fr](http://www.ecosave.fr)**

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>1</b>
I.1	LE PROJET « SCIERIE DU FUTUR ».....	1
I.2	SCIERIES DU LIMOUSIN – SITUATION ACTUELLE.....	2
<b>II.</b>	<b>DESCRIPTIF DU PROJET « SCIERIE DU FUTUR » .....</b>	<b>4</b>
II.1	IMPLANTATION ET AMENAGEMENTS PREVUS .....	4
II.2	PRESENTATION DU FUTUR BATIMENT.....	6
II.3	CENTRALE DE PRODUCTION D’ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE ET UNITE DE STOCKAGE .....	8
<b>III.</b>	<b>ORGANISATION DU SITE DANS SA CONFIGURATION FUTURE .....</b>	<b>9</b>
III.1	STOCKAGE BOIS .....	9
III.2	TRAFIC DE VEHICULES.....	9
III.3	MODALITES DE GESTION DE L’EAU.....	11
III.4	MODALITES DE GESTION DES FLUX– MISE EN ŒUVRE D’UNE ECONOMIE CIRCULAIRE .....	14
III.5	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L’INCENDIE (DECI).....	15
<b>IV.</b>	<b>MISE A JOUR ICPE .....</b>	<b>19</b>
IV.1	MISE A JOUR DU CLASSEMENT ICPE AVEC LE PROJET .....	19
IV.2	MISE A JOUR DU PERIMETRE ICPE.....	20
IV.3	CONCLUSION.....	21

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### Tableaux

Tableau 1 : données ICPE voisines (source : géorisque) .....	2
Tableau 2 : tableau de classement ICPE suite à procédure complète d'autorisation (source : AP 2001) .....	2
Tableau 3 : Tableau de classement ICPE actuel des Scieries du Limousin (source : APC 2021)...	3
Tableau 4 : bilan des quantités prévisionnelles de bois stocké sur le site des Scieries du Limousin avec le projet.....	9
Tableau 5 : bilan du trafic annuel de poids lourds - actuel et futur.....	9
Tableau 6 : calcul des besoins en eau pour le projet .....	15
Tableau 7 : calcul du volume de rétention des eaux d'extinction d'incendie pour le projet .....	18
Tableau 8 : tableau de classement ICPE avec le projet (nomenclature édition v52 - 12 - 2021)	19

### Figures

Figure 1 : localisation du projet .....	1
Figure 2 : localisation et descriptif du projet .....	4
Figure 3 : localisation du merlon, écran acoustique prévu en limite de propriété.....	5
Figure 4 : bâtiment projeté – façade Est – insertion sur le site existant .....	6
Figure 5 : bâtiment projeté - organisation – liste et puissance des équipements prévus.....	7
Figure 6 : localisation dans la configuration future des stockages de bois, et du trafic de poids lourds .....	10
Figure 7 : récupération des eaux pluviales de toiture et de recyclage des eaux industrielles - principe .....	11
Figure 8 : circuit de collecte des eaux de toiture pour réutilisation dans le process industriel .	12
Figure 9 : gestion prévue des eaux pluviales de voirie .....	13
Figure 10 : Mise en œuvre d'une économie circulaire .....	14
Figure 11 : défense incendie - ressources en eau et voie d'accès .....	17
Figure 12 : mise à jour du périmètre ICPE avec le projet.....	20

## I. CONTEXTE

### I.1 Le projet « Scierie du futur »

Les Scieries du Limousin développent le projet d'implantation d'une unité innovante de sciage de bois de gros diamètres destinée à la production de bois de palettes et de bois d'œuvre dans le cadre d'une démarche environnementale forte.

Ce projet répond aux enjeux suivants :

- Acquérir la capacité industrielle de traiter des bois de gros diamètre
- Développer le contrôle de qualité du bois et la production de bois d'œuvre
- Assurer et rationaliser l'approvisionnement en sciures pour la fabrication de pellets
- Améliorer le bilan environnemental de l'entreprise.

Scieries du Limousin est capable actuellement de traiter des bois de 11 à 28 cm. Avec le projet « scierie du futur » l'entreprise acquerrait la capacité de traiter des bois de 40 à 85 cm. La nouvelle unité de sciage de bois de gros diamètres a été dimensionnée pour traiter environ 122 000 m<sup>3</sup> de bois par an. La production nette de sciages sera de 67 500 m<sup>3</sup> de bois (rendement autour de 55 %)

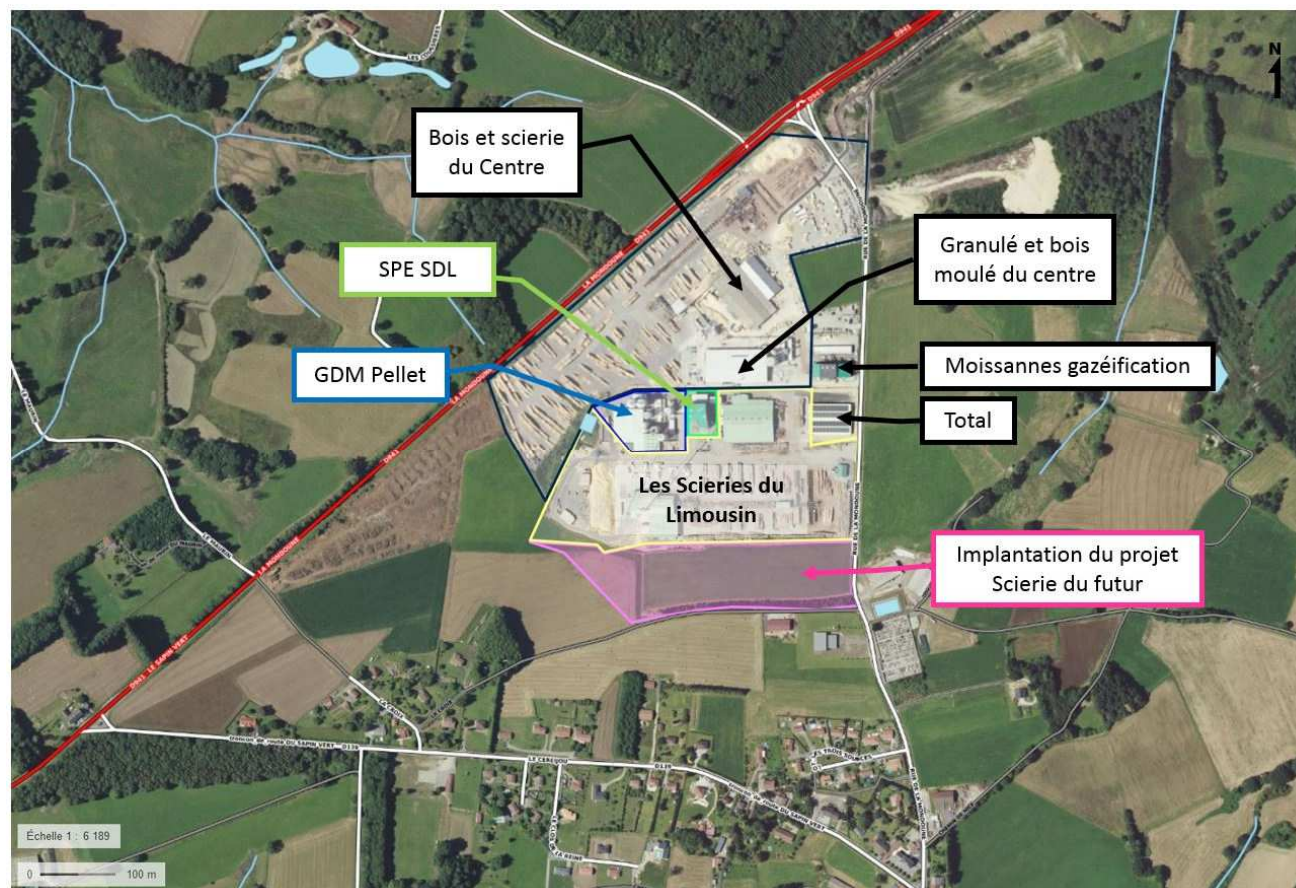


FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET

Les autres ICPE localisées sur la zone d'activité de la Mondoune sont listées ci-dessous, avec les informations disponibles sur la base géorisque.

TABLEAU 1 : DONNEES ICPE VOISINES (SOURCE : GEORISQUE)

	GDM Pellets SAS	SPE SDL	Bois et scierie du centre	Granulés et bois moulés du centre (GBMC)	SAS Moissannes Gazeification
<b>Activité</b>	Fabrication de pellets	chaudière biomasse	Scierie	Fabrication de granulés	Cessation déclarée
<b>Régime de classement</b>	Enregistrement	Déclaration	Autorisation en vigueur	Enregistrement	
<b>Rubriques ICPE – Volume – régime de classement</b>	2410 1 – 470 kW – E 1532 3 – 3 276 m <sup>3</sup> - D	2910 A – 15,2 MW – DC 1185 2 – 1130 L - D	2410 1 – 3 477 kW - E 1532. 3 – 11 900 m <sup>3</sup> – D 2260 b. – 342 kW - D	2410 – 1 – 2 300 kW E	

## 1.2 Scieries du Limousin – situation actuelle

Les Scieries du Limousin sont actuellement réglementées par :

- l'arrêté préfectoral d'autorisation de 2001 (DRCL 1-n°588), pris suite à une procédure complète d'autorisation :

TABLEAU 2 : TABLEAU DE CLASSEMENT ICPE SUITE A PROCEDURE COMPLETE D'AUTORISATION (SOURCE : AP 2001)

DESIGNATION	RUBRIQUE	REGIME
Atelier où l'on travaille le bois ou des matériaux combustibles analogues : la puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant supérieure à 200 kW (1 200 kW).	2410-1	Autorisation
Dépôt de bois : la quantité stockée étant supérieure à 1 000 m <sup>3</sup> , mais inférieure ou égale à 20 000 m <sup>3</sup> (9 000 m <sup>3</sup> ).	1530-2	Déclaration

- et les 2 arrêtés complémentaires de 2011 (DCE-BPE 2011 n°25) et 2021 (DL/BPEUP 2021/045).

Le dernier arrêté préfectoral complémentaire en date du 30 avril 2021 (arrêté 2021/045) a procédé à la mise à jour du tableau de classement (suite aux évolutions du site, et de la nomenclature).

TABLEAU 3 : TABLEAU DE CLASSEMENT ICPE ACTUEL DES SCIERIES DU LIMOUSIN (SOURCE : APC 2021)

Rubrique	Alinéa	Régime (1)	Libellé de la rubrique (activité)	Critère de classement	Seuil du critère	Volume de l'activité
2410	1	E	Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues à l'exclusion des installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610.	La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation	Supérieure à 250 kW	1600 kW
1532	2-b	D	« Bois ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public	2. Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510, le volume susceptible d'être stocké étant	Supérieur à 1 000 m <sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m <sup>3</sup>	13 000 m <sup>3</sup>

(1) A : autorisation, D : déclaration, DC : déclaration avec contrôle périodique, ou NC : Non Classé

La modification de la rubrique 2410 de la nomenclature a fait évoluer le classement du site du régime de l'autorisation vers celui de l'enregistrement.



## II. DESCRIPTIF DU PROJET « SCIERIE DU FUTUR »

### II.1 Implantation et aménagements prévus

Cette nouvelle unité de production, prévue sur le site de Moissannes, nécessite l'implantation :

- d'un nouveau bâtiment avec panneaux photovoltaïques en toiture ;
- d'équipements de transformation du bois ;
- d'une centrale de production d'énergie solaire photovoltaïque et unité de stockage d'énergie.

Les plans du dossier de Permis de Construire, déposé le 30/11/2021, avec le détail du projet sont fournis en [PJA](#).

Caractéristiques	Données projet
Surface aménagée	30 250 m <sup>2</sup>
Surface bâtiment	6 380 m <sup>2</sup>
Surface voirie	9 980 m <sup>2</sup>

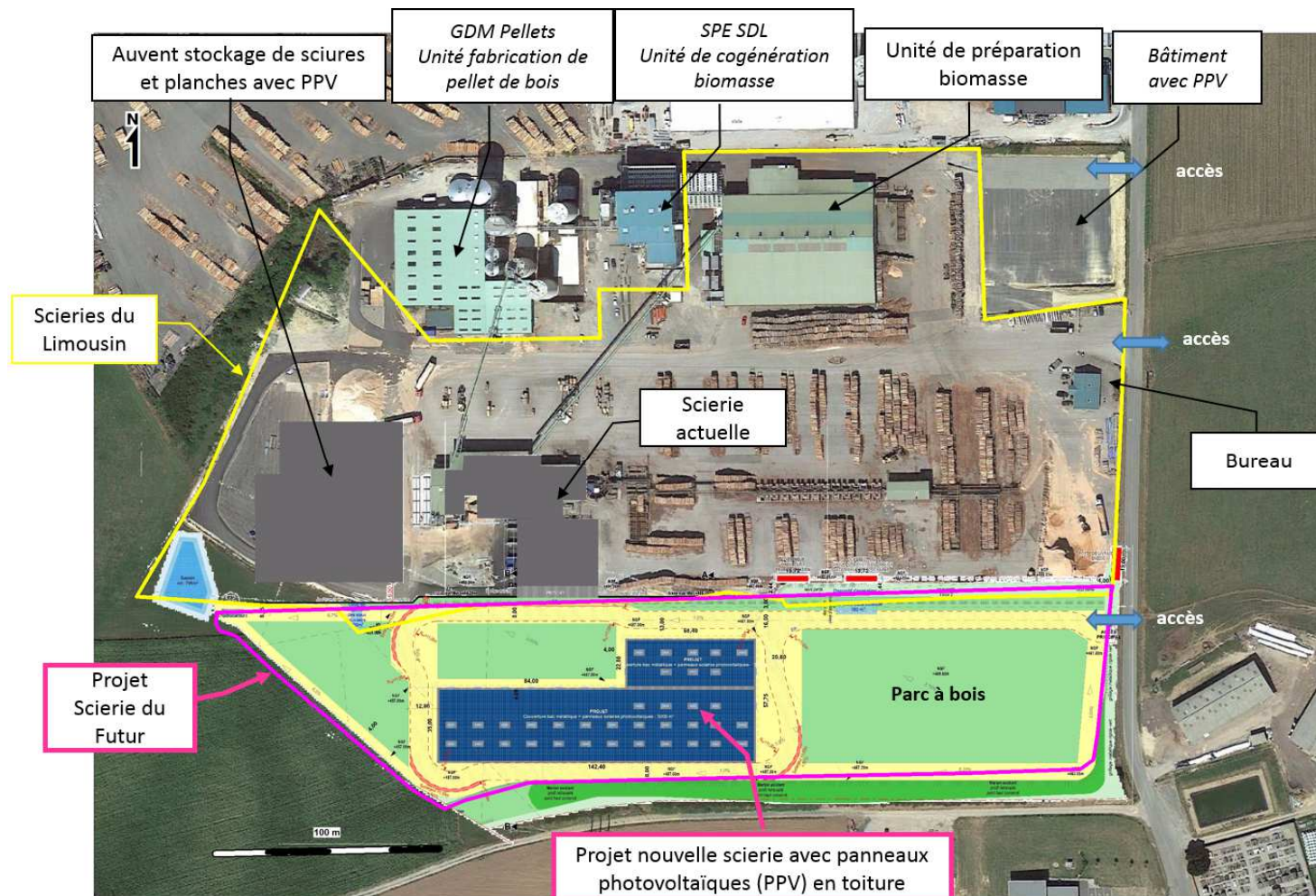


FIGURE 2 : LOCALISATION ET DESCRIPTIF DU PROJET







## II.2 Présentation du futur bâtiment

Le nouveau bâtiment, d'une surface au sol de 6 380 m<sup>2</sup> :

- sera équipé d'une centrale solaire photovoltaïque en toiture ;
- possédera des longrines en béton apparent, d'une hauteur de 15 cm, sur toute sa périphérie (avec seuil au niveau des ouvertures) pour assurer la rétention des eaux d'extinction d'incendie dans le bâtiment. Le volume ainsi obtenu est de 957 m<sup>3</sup>, suffisant pour le besoin de rétention des eaux d'extinction d'incendie évalué à 840 m<sup>3</sup> (cf. calcul page 15) ;
- sera totalement bardé avec un isolant acoustique selon les préconisations apportées en conclusion de l'étude d'impact sonore liée au projet, fournie en **PJ B**.

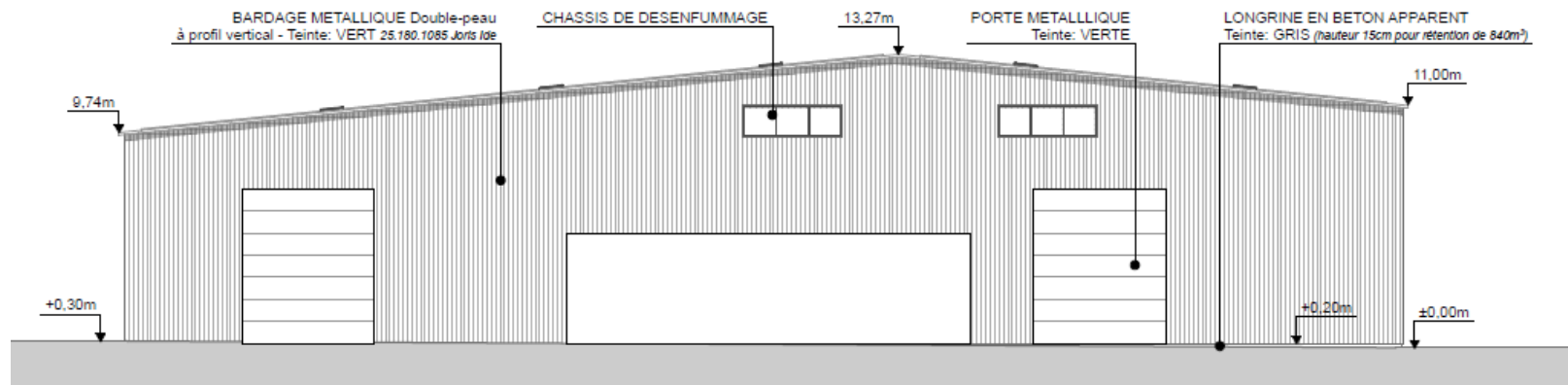


FIGURE 4 : BATIMENT PROJETE – FAÇADE EST – INSERTION SUR LE SITE EXISTANT

Le bâtiment de la nouvelle scierie ne comporte pas de cloison séparative ; l'ensemble des machines fixes prévues représente une puissance installée totale de l'ordre de 4 400 kW.



N°sur plan	Opérations / Equipements	Puissance en KW
1	Déchargement des grumes	
2	Réducteur de souches - écorceuse (Holtec)	475,4
3	Ligne de sciage EWD Canter Quad	
4	Déligneuse EWD	2 461
5	Déligneuse Paul	415
6	Installation Kalfass empilage Trimmer	580
7	Broyeur Vecoplan	180
	Auxiliaires divers	200
<b>Total puissance</b>		<b>4 311,4</b>

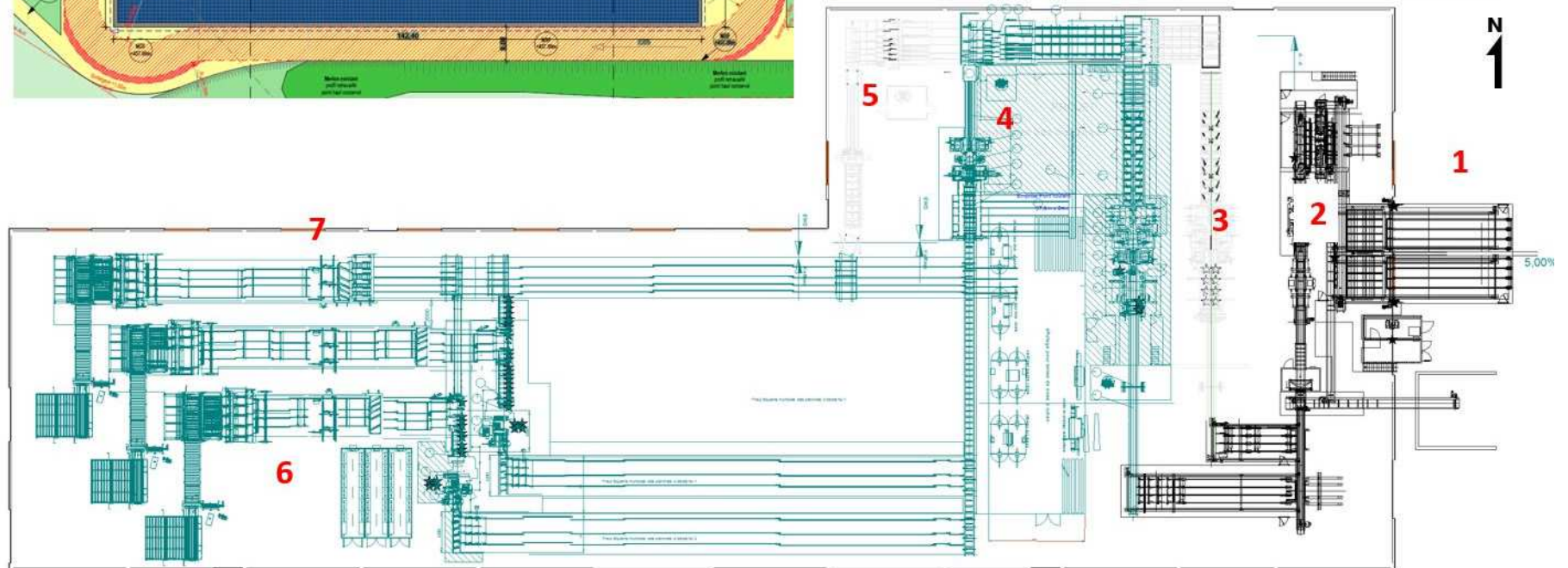


FIGURE 5 : BATIMENT PROJETE - ORGANISATION – LISTE ET PUISSANCE DES EQUIPEMENTS PREVUS

### II.3 Centrale de production d'énergie solaire photovoltaïque et unité de stockage

La centrale de production d'énergie solaire photovoltaïque et l'unité de stockage de l'énergie électrique constituent une pièce maîtresse de la démarche environnementale entreprise par Scieries du Limousin :

- la centrale d'énergie renouvelable permettra de produire une partie significative de la consommation d'énergie électrique de la future scierie (estimation à 25 % de la consommation de la nouvelle unité).
- l'unité de stockage de l'énergie électrique permettra de garder les surplus de production solaire photovoltaïque réalisés par les centrales du site. Cette unité permettra également d'apporter des « services réseau » : fournir de la puissance quand le réseau moyenne tension ne peut plus le faire (le réseau actuel 15 kV présente une puissance limitée), stocker de l'électricité durant les heures creuses pour la libérer en heures pleines, alimentation de secours en cas de manquement réseau, etc.

Les caractéristiques techniques de ces infrastructures sont les suivantes :

- La centrale solaire photovoltaïque présentera une puissance d'environ 1 MWc.
- L'unité de stockage présentera une puissance de 1 MW et une capacité de 2 MWh

Les équipements nécessaires au stockage de l'énergie seront positionnés hors du bâtiment en limite nord des nouvelles parcelles dans un conteneur dédié et à plus de 20 m de tout autre bâtiment.

Les éléments de conformité de l'installation à l'arrêté du 5 février 2020 pris en application de l'article L. 111-18-1 du code de l'urbanisme, applicable au bâtiment avec panneaux photovoltaïques, sont joints en [PJE](#)

### III. ORGANISATION DU SITE DANS SA CONFIGURATION FUTURE

#### III.1 Stockage bois

Le projet conduit à 2 stockages supplémentaires de bois sur le site des Scieries du Limousin : le bois de gros diamètres au niveau du parc à grumes à l'entrée de la nouvelle scierie, et le bois planche en fin de ligne de la nouvelle scierie. Les localisations sont mentionnées sur la carte page suivante

TABLEAU 4 : BILAN DES QUANTITES PREVISIONNELLES DE BOIS STOCKE SUR LE SITE DES SCIERIES DU LIMOUSIN AVEC LE PROJET

	N°sur plan page suivante	Typologie de bois	Lieu	Modalité	Volume en m <sup>3</sup>	
Site actuel	1	Billons de bois	Parc à grumes	Stockage masse sur le sol Îlots composés de 2 rangées de billons, et distants de 10 m	5 000	13 000
	2	Colis planche (produits finis) et sciure	Auvent stockage avec PPV	Stockage masse sur le sol Colis planche (produits finis) et sciures en tas compactés	4 000	
	3	Bois énergie	Bâtiment biomasse et extérieur	Stockage masse sur le sol	4 000	
Scierie du Futur	4	Billons de bois	Parc à grumes	Stockage masse sur le sol Îlots composés de 2 rangées de billons, et distants de 10 m	4 500	5 500
	5	Planches	Bâtiment	Stockage dans empileuse/trieuse en fin de ligne	1 000	
					<b>18 500</b>	

#### III.2 Trafic de véhicules

Le projet Scierie du futur va générer un trafic de l'ordre de 4216 camions/an. Une synergie avec l'installation voisine GDM Pellets permettra d'optimiser les flux de matières et de diminuer le trafic sur cette unité voisine (cf. page 13). Avec le projet « Scierie du futur », le trafic sur les 3 unités va passer de 11201 à 12207 camions/an, soit 10% d'augmentation pour un doublement de la production des Scieries du Limousin :

TABLEAU 5 : BILAN DU TRAFIC ANNUEL DE POIDS LOURDS - ACTUEL ET FUTUR

Nombre de camions par an	site existant			Situation future avec le projet			Evolution
	Entrée	Sortie	Total	Entrée	Sortie	Total	
<b>GDM Pellets</b>	4 310	2 700	<b>7 010</b>	1 100	2 700	<b>3 800</b>	- 3 210
<b>SPE SDL</b>	2 090	35	<b>2 125</b>	2 090	35	<b>2 125</b>	0
<b>Scieries du Limousin</b>	1 330	736	<b>2 066</b>	1 330	736	<b>2 066</b>	0
<b>Projet « Scierie du Futur »</b>				2 666	1 550	<b>4 216</b>	4 216
<b>TOTAL</b>	<b>7 730</b>	<b>3 471</b>	<b>11 201</b>	<b>7 186</b>	<b>5 021</b>	<b>12 207</b>	<b>+ 1006</b>



N° sur plan	Typologie de bois	Lieu	Volume en m3
1	Billons de bois	Parc à grumes	5 000
2	Colis planche (produits finis) et sciure	Auvent stockage avec PPV	4 000
3	Bois énergie	Bâtiment biomasse et extérieur	4 000
4	Billons de bois	Parc à grumes	4 500
5	Planches	Bâtiment	1 000



FIGURE 6 : LOCALISATION DANS LA CONFIGURATION FUTURE DES STOCKAGES DE BOIS, ET DU TRAFIC DE POIDS LOURDS

Le site des Scieries du Limousin est ouvert environ 250 jours ouvrés dans l'année et de 07h00-12h00/13h30-17h00 environ, soit un trafic moyen dans la configuration future de 40 Poids Lourds par jour, ou 5 Poids Lourds par heure environ.

Les autres engins sur le site sont :

- actuellement : une chargeuse avec grappin, une chargeuse à godet et deux chariots élévateurs ;
- sur le nouveau site (Scierie du futur) : une chargeuse avec grappin au niveau du futur parc à bois.

### III.3 Modalités de gestion de l'eau

L'activité et le projet des Scieries des Limousin ne génèrent pas d'eaux usées de type industriel. Les modalités de gestion des eaux concernent donc les eaux pluviales liées aux aménagements.

Une réflexion sur la gestion des eaux du site des Scieries du Limousin a déjà été menée par l'exploitant avec la volonté de récupérer et réutiliser les eaux de pluies de toitures.

Le projet « scierie du futur » s'intègre donc dans ce recyclage interne des eaux pluviales.

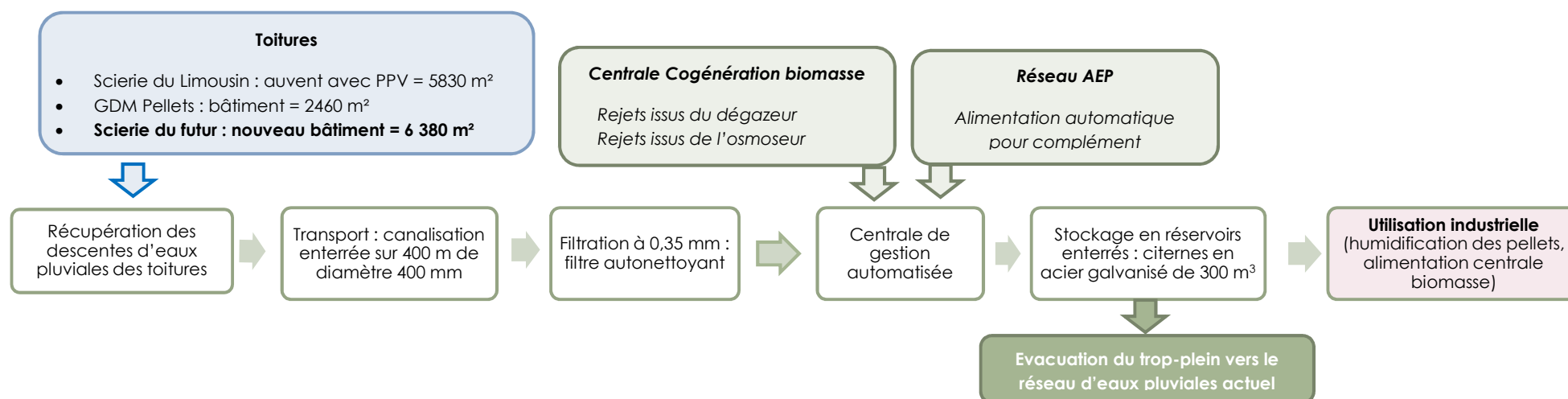


FIGURE 7 : RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES DE TOITURE ET DE RECYCLAGE DES EAUX INDUSTRIELLES - PRINCIPE

Les eaux pluviales de toiture du nouveau bâtiment seront récupérées dans une cuve enterrée, qui sera raccordée au réseau interne de réutilisation des eaux de pluies dans le process industriel sur le site actuel

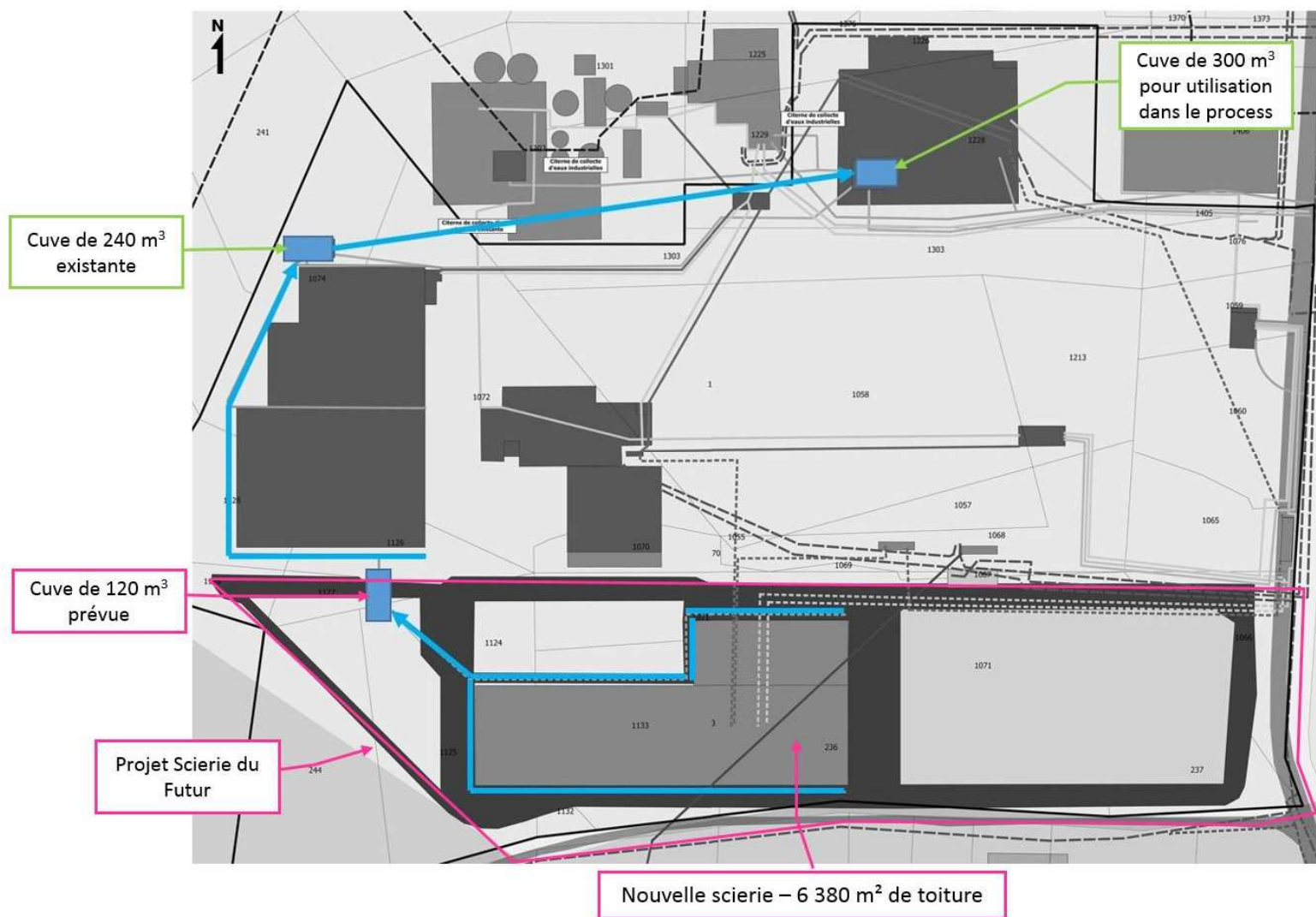


FIGURE 8 : CIRCUIT DE COLLECTE DES EAUX DE TOITURE POUR REUTILISATION DANS LE PROCESS INDUSTRIEL



L'aménagement du nouveau site prévoit :

- Surface imperméabilisée (voirie) : 9 980 m<sup>2</sup>
- Surface non imperméabilisée : 13 790 m<sup>2</sup> dont 7 745 m<sup>2</sup> dédiés au stockage du bois, qui provoquera le ralentissement dynamique du ruissellement des eaux pluviales sur cette zone (obstacle créé par les tas de bois).

Les eaux de voirie (ruissellement sur les surfaces imperméabilisées) seront collectées pour :

- traitement par séparateur à hydrocarbures,
- écrêtement et décantation via un bassin de rétention de 796 m<sup>3</sup>,
- puis infiltration naturelle.

Le bassin répond au volume évalué pour une pluie décennale et avec un débit de fuite de 3 l/s/ha : la note de calcul est jointe en **PJ C**.

**Précision : nomenclature IOTA**

Le projet n'intercepte pas de bassin versant naturel, et le rejet des eaux pluviales dans le sol est associé à une surface imperméabilisée inférieure à 1 ha.

Le projet n'est donc pas soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature IOTA.

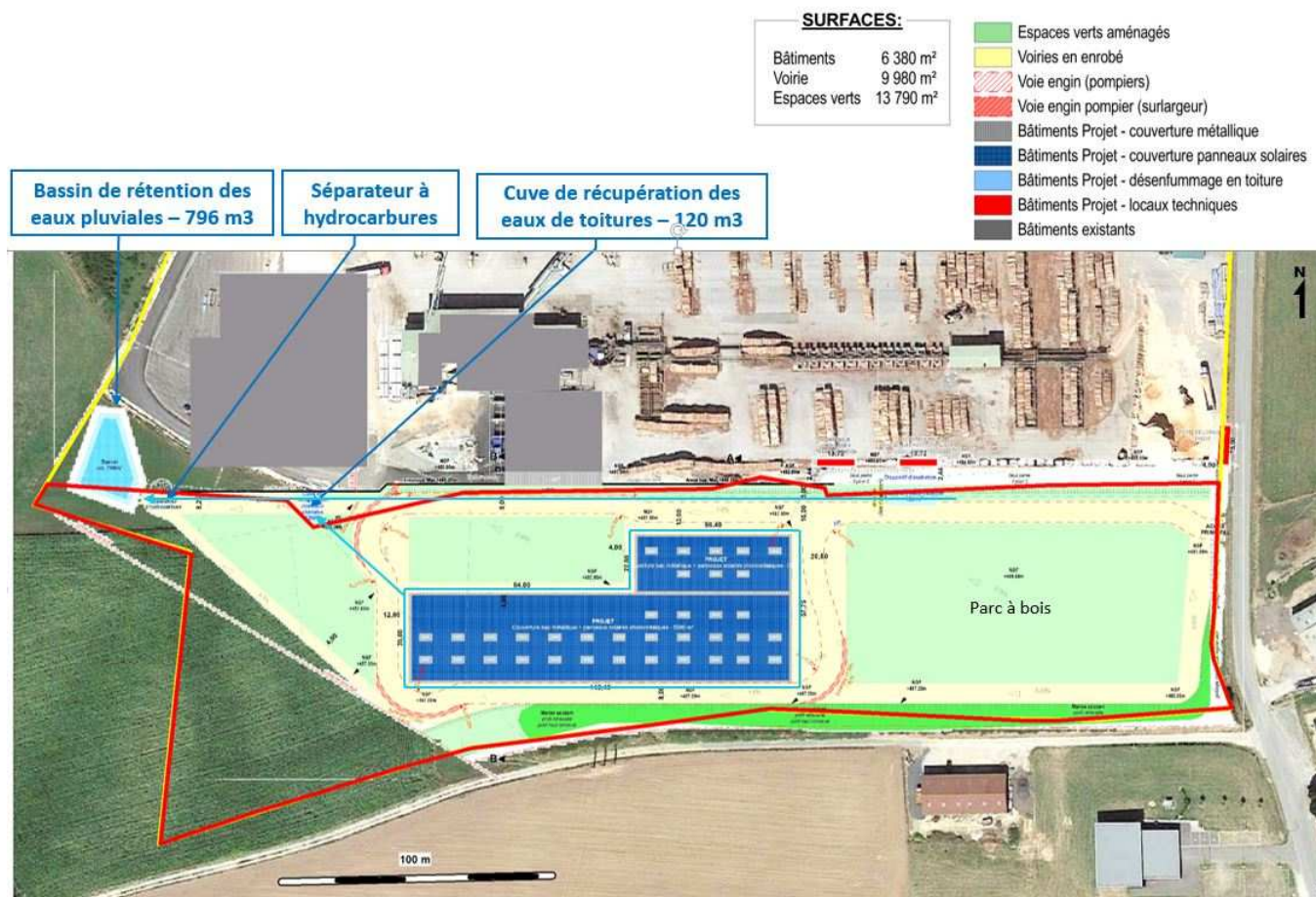


FIGURE 9 : GESTION PREVUE DES EAUX PLUVIALES DE VOIRIE



### III.4 Modalités de gestion des flux- mise en œuvre d'une économie circulaire

Dans sa nouvelle unité de sciage de bois, Scieries du Limousin fera une sélection de la qualité des bois en quatre catégories :

- Les bois de meilleure qualité seraient réservés pour la fabrication de bois d'oeuvre
- Les bois de qualité standard serviraient à la fabrication de planchettes pour palettes
- Les bois de qualité médiocre fourniraient les calles ou dés à palettes
- **Les bois de qualité les plus faibles intégreront la centrale biomasse SPE SDL pour valorisation énergétique**

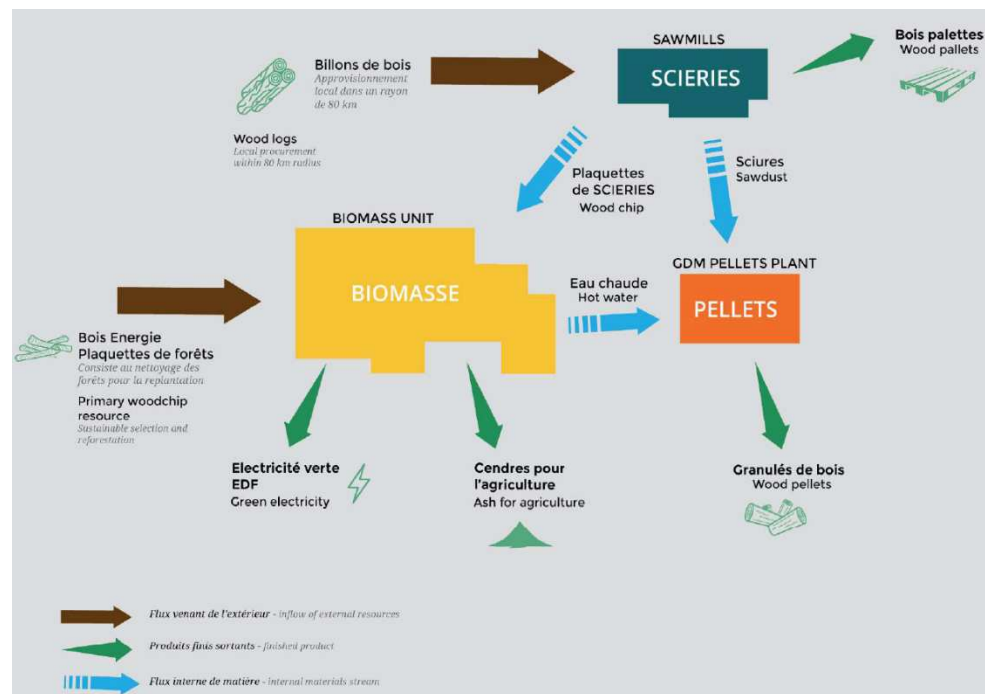
La transformation de 122 000 m<sup>3</sup> de bois par an prévue sur la nouvelle unité « Scierie du futur » sera à l'origine de 80 000 tonnes de sciures. Actuellement, Scieries du Limousin fournit environ 40 000 tonnes à l'usine de fabrication de pellets (GDM Pellets) existante sur le site de la Mondoune.

**L'unité GDM Pellet, qui nécessite 140 000 tonnes de sciure annuelles pour satisfaire une demande de 80 000 tonnes de pellets, sera également la filière de valorisation du gisement supplémentaire de sciures lié au projet.**

Le projet Scierie du futur s'intègre dans cette économie circulaire avec les unités voisines SPE SDL et GDM Pellets, et permettra d'éviter des transports liés aux approvisionnements :

- de bois plaquettes de scieries pour la centrale biomasse SPE SDL ;
- de sciures pour GDM Pellet : suppression de l'ordre de 3 500 camions entrants /an. Le bénéfice environnemental est évalué <sup>1</sup> à 787 500 km évités, 236 m<sup>3</sup> de gasoil économisés, et 2 300 MW d'énergie primaire non dépensée.

FIGURE 10 : MISE EN ŒUVRE D'UNE ECONOMIE CIRCULAIRE



<sup>1</sup> Données prises en compte : Moyenne de consommation de 30 litres par 100 km Estimation de 10 kWh d'énergie primaire par litre de gasoil

### III.5 Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

#### DIMENSIONNEMENT DES BESOINS EN EAU POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le calcul du besoin en eau pour la DECI, selon le Document Technique D9 - Edition 09.2001.0, permet de conclure que les sapeurs-pompiers doivent disposer durant 2 heures d'un débit d'extinction de 420 m<sup>3</sup>/heure, soit un volume total de 840 m<sup>3</sup> d'eau

Document Technique D9 - Edition 09.2001.0

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE	
<b>Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence</b>	Nouveau bâtiment - pas de mur de séparation CF2h : la surface de référence correspond à l'ensemble du bâtiment Partie 1 : couverture bac métallique + PPV = 1 380 m <sup>2</sup> Partie 2 : couverture bac métallique + PPV = 5 000 m <sup>2</sup>
<b>Surface de référence en m<sup>2</sup></b>	<b>6380</b>
<b>Principales activités</b>	Fascicule E : Industrie du bois 01 - Scieries mécaniques de bois en grumes (à l'exclusion des scieries forestières)
<b>Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)</b>	Bois planches dans les trieuses en fin de scierie

TABEAU 6 : CALCUL DES BESOINS EN EAU POUR LE PROJET

CRITERES	COEFFICIENT RETENU POUR LE CALCUL	COMMENTAIRES/ JUSTIFICATIONS
	<b>Activité</b>	
<b>RISQUE SPRINKLE (OUI ou NON)</b>	non	Pas de sprinklage
<b>HAUTEUR DE STOCKAGE)</b>		
jusqu'à 8 m	0,1	hauteur bâtiment = 13 m Bâtiment d'activité avec stockage des bois planches dans les trieuses en fin de ligne de production
<b>TYPE DE CONSTRUCTION</b>		
Résistance mécanique de l'ossature ≥ R 60	-0,1	
<b>MATÉRIAUX AGGRAVANTS</b>		
Présence d'au moins un matériau aggravant	0,1	Panneaux photovoltaïques en toiture
<b>TYPES D'INTERVENTION INTERNES</b>		
Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)		Non
DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels		Non
Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24		Non
<b>Catégorie de risque</b>	1	
Risque faible : QRF = Qi x 0,5		
Risque 1 : Q1 = Qi x 1	419	Fascicule E - 01
Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5		Activité : risque 1
Risque 3 : Q3 = Qi x 2		
<b>Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau : QRF, Q1, Q2 ou Q3 ÷ 2</b>		Non
<b>DÉBIT RETENU</b>	<b>420</b>	

## RESSOURCES ET VOIES D'ACCES

La réserve d'eau communale de 660 m<sup>3</sup> est située au sud du site, à 100 m de l'entrée prévue sur l'extension. Afin de compléter cette ressource en eau existante, il est prévu sur le site futur la mise en place d'une réserve d'eau enterrée de 180 m<sup>3</sup> avec les aménagements suivants permettant la mise en aspiration des véhicules de secours :

- une aire d'aspiration de 32 m<sup>2</sup> pour les engins d'incendie et de secours conformément aux caractéristiques définies par le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie. Cette aire d'aspiration sera accessible en tout temps par une voie engin et le point d'eau incendie signalé conformément à la NF S61-221 ;
- un poteau d'aspiration de 150 mm muni de 2 sorties de 100 mm de telle sorte que les sapeurs-pompier puissent disposer d'un dispositif d'aspiration DN 100 par tranche entamée de 120 m<sup>3</sup> du volume utile de la réserve.

Afin d'assurer l'accessibilité des véhicules de secours, le point d'eau d'incendie sera situé au niveau du futur parc à bois:

- à plus de 30 m du risque à défendre
- au plus loin à 100 mètres de l'entrée principale du nouveau bâtiment par voie carrossable.

Une voie « engins » est prévue sur l'intégralité du périmètre du nouveau bâtiment.

Une visite du SDIS sur site sera organisée pour vérification de la conformité du nouveau point d'eau incendie aux exigences réglementaires.

Les dispositions prévues pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie ont recueilli l'avis du SDIS fourni en [PJ D](#).

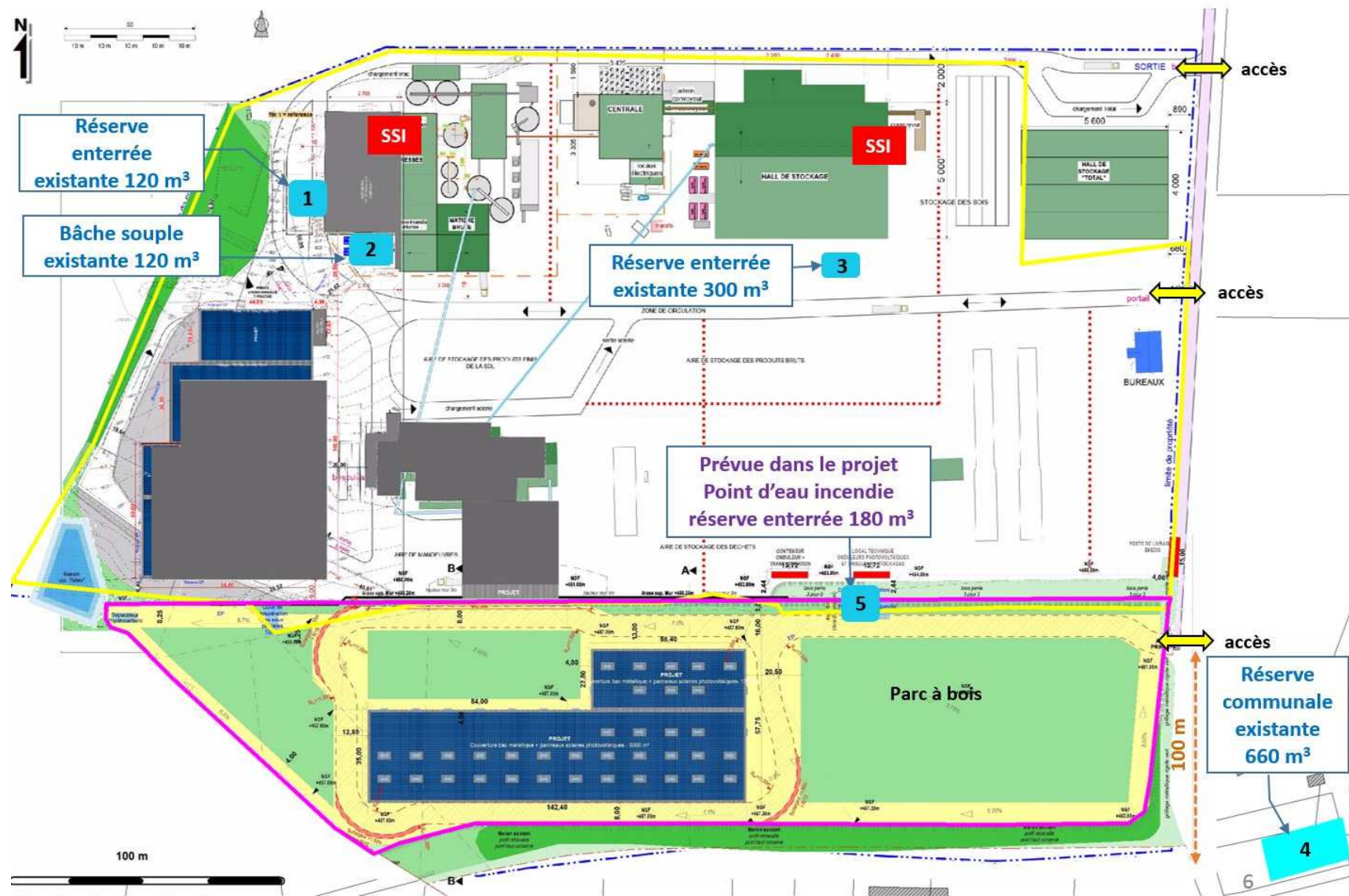


FIGURE 11 : DEFENSE INCENDIE - RESSOURCES EN EAU ET VOIE D'ACCES



## DIMENSIONNEMENT DE LA RETENTION DES EAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE

Les eaux susceptibles d'être polluées sont celles liées à l'extinction d'un incendie dans le futur bâtiment (traces d'hydrocarbures provenant des huiles, graisses du parc machines).

Le calcul du volume à mettre en rétention, selon le Document Technique D9A - Edition juin 2020, conduit à un volume à retenir de 840 m<sup>3</sup>. La rétention est délimitée par le bâtiment par des longrines en béton apparent, d'une hauteur de 15 cm, sur toute sa périphérie (avec seuil au niveau des ouvertures). Ce dispositif conduit à un volume de 957 m<sup>3</sup>, permettant de prendre en compte l'encombrement au niveau du sol du parc machine. La plus grande partie des machines étant sur pieds métalliques, l'encombrement des machines à moins de 15 cm est estimé à maximum 5 % de la surface totale au sol.

TABLEAU 7 : CALCUL DU VOLUME DE RETENTION DES EAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE POUR LE PROJET

### DIMENSIONNEMENT DES RETENTIONS DES EAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE

Document Technique D9A - Edition juin 2020

<b>Besoin pour la lutte extérieure</b>		Résultat guide pratique D9 (besoin * 2h au minimum)	840
<b>Moyen de lutte intérieure contre l'incendie</b>	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale	0
	Rideau d'eau	Besoins * 90 mm	0
	RIA	à négliger	0
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante * temps de noyage (en général 15-25 mn)	0
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit * temps de fonctionnement requis	0
	Colonne humide	Débit * temps de fonctionnement requis	0
<b>Volumes d'eau liés aux intempéries</b>		10 l/m <sup>2</sup> de surface de drainage (1)	0
<b>Présence stock de liquides</b>		20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	0
<b>Volume total de liquide à mettre en rétention (en m<sup>3</sup>)</b>			<b>840</b>

(1) pas de surface de drainage - rétention délimitée par le bâtiment

## IV. MISE A JOUR ICPE

### IV.1 Mise à jour du classement ICPE avec le projet

La mise en œuvre du projet conduit à :

- une augmentation de capacité sur les 2 rubriques existantes (2410 et 1532) sans changement de régime ;
- l'apparition d'une nouvelle rubrique (2925) au régime de la déclaration, liée au stockage d'énergie produite par les panneaux photovoltaïques en toiture.

TABLEAU 8 : TABLEAU DE CLASSEMENT ICPE AVEC LE PROJET (NOMENCLATURE EDITION V52 - 12 - 2021)

Rub.n°	Désignation	Seuils	Niveau avec le projet	Régime
2410 - 1	Atelier travail du bois	La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant : 1. Supérieure à 250 kW	Actuel : 1 600 kW Projet : 4 400 kW <b>TOTAL = 6 000 kW</b>	Enregistrement
1532 2b	Bois et combustibles analogues	le volume susceptible d'être stocké étant : b) Supérieur à 1 000 m <sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m <sup>3</sup>	Actuel : 13 000 m <sup>3</sup> Projet : 5 500 m <sup>3</sup> <b>TOTAL = 18 500 m<sup>3</sup></b>	Déclaration
2925-2	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d')	2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération étant supérieure à 600 kW	Système de stockage prévu de 2 MWh → Puissance max de courant continu utilisable = 1400 kW Technologie Lithium-ion, sans dégagement d'hydrogène	Déclaration

## IV.2 Mise à jour du périmètre ICPE

Le projet « Scierie du futur » conduit à une extension géographique de l'ICPE « Scieries du Limousin » de 38 000 m<sup>2</sup>.

	N° Parcelle	Surface en m <sup>2</sup>	
Scieries du Limousin - site actuel	1 226	1 577	65 263
	1 228	9 108	
	1 303	4 465	
	1 213	3 121	
	1 076	1 388	
	1 059	1 654	
	1 060	3 238	
	1 065	2 081	
	1 067	127	
	1 068	3 051	
	1 057	1 110	
	1 058	12 860	
	1 055	57	
	1 070	1 123	
	1 072	11 120	
1 074	4 447		
Extension : projet Scierie du futur	1 126	2 121	37 993
	1 128	2 615	
	1 066	2 453	
	237	1 893	
	1 069	77	
	1 071	12 970	
	236	3 212	
	1 133	4 313	
	1 132	295	
	1 124	2 009	
1 125	3 987		
1 127	575		
244	5 207		
1 129	1 002		
<b>Total</b>		<b>103 256</b>	

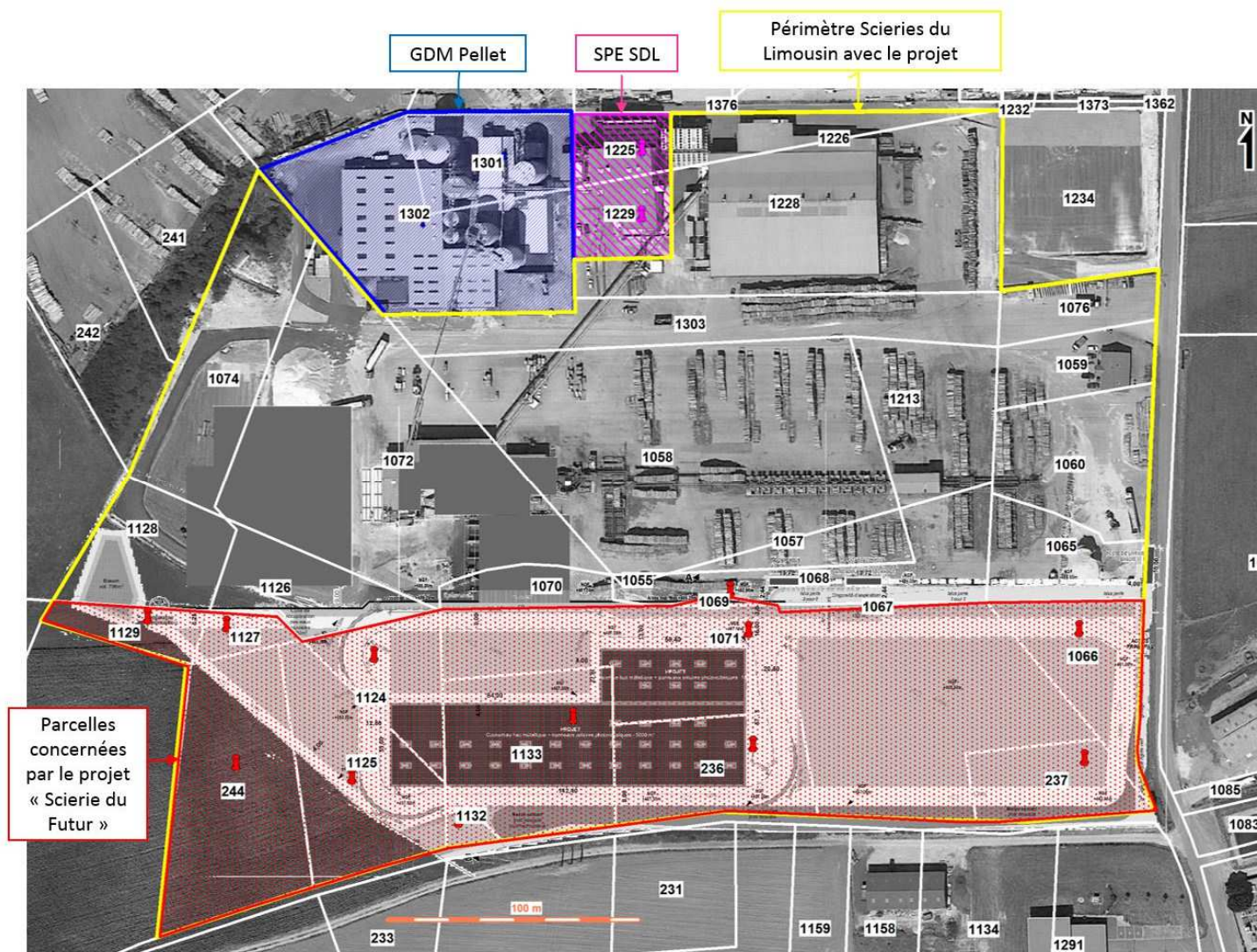


FIGURE 12 : MISE A JOUR DU PERIMETRE ICPE AVEC LE PROJET

### IV.3 Conclusion

La présentation des caractéristiques du projet intitulé « Scierie du Futur », et des modifications apportées à notre installation classée, permet de conclure sur les points suivants :

- L'implantation de cette nouvelle unité de sciage conduit à une extension :
  - de capacité sur la rubrique 2410 (Atelier travail du bois) actuellement autorisée : la puissance installée pour le travail du bois sur la nouvelle unité sera de 4 400 kW : cette capacité supplémentaire multiplie par 3,7 le niveau actuel et dépasse en elle-même le seuil de l'enregistrement de la rubrique 2410
  - géographique : la surface occupée par le projet implique une augmentation du périmètre ICPE actuel de 3,8 ha (représentant 60% de la surface actuelle).
- Le projet est concerné par une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale prévu par l'article R.122-3 du Code de l'environnement :
  - au titre de la catégorie de projet de la rubrique 1 « Installations classées pour la protection de l'environnement » (la rubrique 29 liée aux travaux et construction n'est pas visée car la surface de plancher créée est inférieure à 10 000 m<sup>2</sup>)
  - le cerfa n°14734\*03 et son annexe sont joints au présent dossier.